



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E74775

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2026

ÉDITÉ LE

17/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/10/1982
11 328

Raison sociale : INSTALLATION CHAUFFAGE SANITAIRE

8 RUE HENRI WAQUET
29200 BREST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST 325 907 335 RCS

Siret : 325 907 335 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5023091

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10162315504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10162315504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 02 98 44 90 22

Fax : 02 98 46 39 11

Portable : 06 08 71 78 35

Site Internet : www.ics-brest.fr/

E-mail : vincent.meraud@ics-brest.com

Responsabilité légale :

LIMOKI (934 217 290) / QUAUVIN (934 440 702) / MERAUD VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/06/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	26/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.